L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 12 OCTOBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

Mme JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et en auto. 17nov—dim

ECOLE du jour et du soir de Charles Caron, 117 rue Orléans. Anglais, Français, cours commercial; leçons d'anglais pour français. 5 oct—1m

Mme E. Moreau, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 311 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

ON demande—Deux teinturiers ou cinq repasseurs. S'adresser à la Teinturerie Bontemps, 184½ Poydras, près Carondelet. 12 oct—2f

ON demande—Une gardienne, âge moyen. Références demandées. S'adresser 215 rue Jackson, coin Chestnut. 12 oct—1f

ON demande—Une cuisinière pour une famille de trois personnes, rue Columbus 363 entre Broad et Dorgenois. 12 oct—1f

ON demande—Une jeune fille comme gardienne, devant coucher sur place. Mme Jacob, 17 Baronne. 12 oct—1f

ON demande—Une apprentie pour travaux de cheveux, chez Mme Jacob, 17 rue Baronne. 12 oct—1f

UN monsieur, sa femme, trois enfants et gardienne désirent trouver une pension; maison sans enfants préférée. Conditions modérées. P. O. Box 587. 12oct—

A vendre 4 tables de billards à bon marché. S'adresser 158 & 160 rue Gravier. 17 août—Dim

ON demande—Une femme blanche parlant français, pour faire le ménage. S'adresser de 9 heures à midi, au No 219 Remparts, entre Dumaine et St-Philippe. 11 oct—2f

ON demande—10 BONS AGENTS chez A. Frêne, rue Bourbon, No 173. 10oct—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de maladie, le café situé rue Poydras No 212, en face du Marché. S'adresser sur les lieux. 12 oct—7f

A VENDRE—Romans français et espagnols. Nouveautés reçues chaque semaine; 24 Passage de la Bourse. Dimanche ouvert jusqu'à midi. 12 oct—7f

A vendre—Une VACHERIE de sept (7) vaches, tous les ustensiles avec une bonne clientèle à des conditions très avantageuses pour l'acheteur. S'adresser rue Bourbon, No 69. 10oct—7f

A LOUER.

A LOUER.—La Salle de l'Union Française, rue des Remparts près Dumaine, pour bals de Société, noces, banquets, concerts et fêtes de tous genre. Prix très réduits. S'adresser à M. A. Castel, coin Royale et St-Pierre. 7 sept—dim.

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, 10 chambres, coin Roman et St-Philippe. S'adresser à Kernan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 19 oct—

A LOUER. — Vaste et splendide terrain ayant 135 pieds de profondeur, avec hangars, pouvant servir de chantier de bois ou de charbon. Ce lot de terre est situé dans un endroit central,—300 rue des Remparts, près Quartier, à un îlet de l'Esplanade. Il en sera donné possession immédiatement. S'adresser à Paul E. Théard, 54 Camp, ou au No 134 rue du Quartier. 4 oct—10f

A LOUER ou à vendre, Résidence 90 Avenue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept—

Nos 1 et 3 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Hubert Rolling vs Roger Cogan.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 13,994.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux dernièrement occupés par le défendeur No 7 rue Decatur entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 18 octobre 1890, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptoirs, miroirs, lingerie, linge d'homme et matériaux pour tailleurs, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée conformément à l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
7 oct—7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de Constable.

TROISIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 5,404.—T. Dumas vs. Jno. Morton.—En vertu d'un writ de séquestre et conformément à un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et énumérée, signée par l'Hon. R. H. Marr, Jr., agissant comme juge de la dite cour, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, au No 53 de la rue Delaronde, Cinquième District de cette ville:

Un lot de meubles de maison et de mobilier de cuisine saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et énumérée.

Termes—Comptant.

L. C. MURPHY,
Constable Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 7 oct—7 12 18

AVIS DE SUCCESSION.

Guillaume Dupuy vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,598—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guillaume Dupuy, syndic provisoire et syndic de ses créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 oct—5 10 14

De Labretonne & Gaimiche vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,676—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. E. Pieton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 oct—8 12 17

Succession de Hermann Henry Biemeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,466—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Herbert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 oct—8 12 17

Succession de Regina Steudeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,767—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob Barkhardt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 oct—10 15 20

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,459—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Silva, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 oct—3 8 12

Succession de Mme Vve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,053—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Marie Silva, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 oct—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Henry & Brown vs leurs créanciers—No 31,023—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Henry & Brown, composée de William G. Henry et Harry T. Brown, soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau, No 25 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jeudi 30e jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer et de considérer l'application des dits pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que C. Andry, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 sept—28—oct 10 20

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 OCTOBRE—CLASSE No 343
Tirage de 4 heures P. M.

44	64	56	1	45	48	55	53	63	75	81	23	76

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 octobre 1890—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit....	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit....		$99,900
999 Lots de $100, ...		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet
S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Exprès à nos frais.

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents de l'Express par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tous, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie devrait continuer de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie....	$167,066 12	
Primes de rivières....	2,183 69	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889....	$36,039 52	
Primes remboursées et commission....	19,807 69	
Réassurances....	5,425 47	
		$61,272 59
Primes nettes acquises....		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêts, loyers et sauvetage....		$17,036 83
Revenu net....		$125 014 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889....	$49,509 46	
Pertes de rivières de 1889....	354 96	
Pertes encourues et payées en 1889....	$49,864 42	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires....	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés....		$5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889....		$43,917 78
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889....		19,967 41
Bénéfices net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques....	$12,908 43
Primes en cours de collection....	21,443 34
Bons de la ville de la Nile-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery....	191,388 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company....	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant....	33,366 11
Prêts sur demande garantis par titres valables....	43,229 42
Billets à recevoir pour primes....	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau....	70,997 68
Warrants de l'Etat....	33 00
Débiteurs divers....	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts....	1 306 89
Actif total....	$371,779 91
Actif comme ci-dessus $371,779 91	

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées....	$5,110 00	
Dividendes non réclamés....	286 25—	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices....		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

(Signé) N. B. TRIST, (Sceau,) Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal,	H. Lorenzatti,
E. J. Bobet,	P. Pouts,
Jules Andrieu,	G. Pitot,
H. Gally,	Ad. Schreiber,
S. Gumbel,	C. E. Schmidt,
J. W. Hincks.	J. Tuyes.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

QUINZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Art. 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1889:

Primes reçues pour risques d'incendie....		$86,007 46
Ajoutez: primes non expirées pour 1887.	$21,907 61	
Sauvetage et profits et pertes....	1,689 29—	23,596 90
		$109,604 36
A déduire:		
Pertes par les incendies....	$33,351 13	
Réassurances....	7,500 40	
Primes remboursées....	5,709 49	
Commission et courtage....	3,346 29	
Dépenses générales, moins escomptes et intérêt....	16,156 49	
		66,076 00
		$43,528 36
Réservé pour pertes non ajustées....		925 00
Intérêt payé le 1er juillet 1889....		7,486 70
Intérêt et dividendes déclarés ce jour....		11,332 54
Réservé pour primes non acquises pour 1889....		20,006 67
Au fonds de réserve....		3,777 45
		$43,528 36

ACTIF.

Billets d'actions pour capital....	$1,550 50
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques....	166,287 02
Billets à recevoir....	2,040 83
Propriétés foncières....	15,090 00
Argent en banque et comptant....	47,017 01
Primes en cours de collection....	42,722 54
Meubles de bureau et accessoires....	4,905 55
	$279,929 83

PASSIF.

Capital-actions....	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues....	925 00
Réservé pour primes non acquises pour 1889....	20,006 67
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus....	108,997 36
	$279,929 83

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 23e jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1890.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de DEUX ET DEMI POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST.	PETER BLAISE.
T. PRUDHOMME	JNO. FITZPATRICK
C. TAYLOR GAUCHE	A. H. SEWARD.
P. DOMER.	A. H. ISAACSON.
JACOB SCHOEN.	H. ELLERMAN.
I. N. MARKS.	I. H. SCHIERMANN.
JNO. EVERETT.	W. MARKS.
OTTO THOMAN.	P. EGAN.
A. A. MAGINNIS.	GEO. ZETZMANN.

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément illustré de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 15 FRANCS. Douze Mois 30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou traite à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
5 sept—1f pr. m le dim.

Excellent travail. Prompts retours.

MOULIN A RIZ COLOMBIA.
NEW YORK.

Les soussignés désirent appeler l'attention des planteurs et des fabricants sur le sus-nommé moulin, un des plus grands des Etats-Unis. Il est parfaitement installé avec les machines les meilleures et les plus modernes pour écaler le riz, et ses produits sont égalés par peu et inférieurs à aucun.

Ventes garanties; comptes rendus et remises de fonds faites immédiatement après qu'il a été disposé des marchandises.

Si on le désire, nous remettrons la valeur nominale des marchandises immédiatement sur réception, chargeant pour la dite avance, intérêt au taux de 6 0/0 par an.

Comparativement, des prix plus élevés sont obtenus pour le riz au Nord.

Droit de moudre le même—régulier—qu'à la Nouvelle-Orléans; frais de vente les mêmes aussi. Consignations et correspondances sollicitées.

DAN TALMAGE'S SONS,
125 Wall street, New York.
26 oct— [illegible]

OFFICIEL.
PROCLAMATION.

Baton Rouge, 29 septembre 1890.

Moi, Leonard F. Mason, Secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane, je certifie que ce qui suit est la liste vraie et complète des notaires, dans la paroisse d'Orléans, qui se sont conformés aux dispositions de la 1re Section de la loi No 42 de la session régulière de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, tenue en l'année 1890.

Aubin, F. J.	Ivy, Edward
Adolph, Frederick	Kramer, Peter J.
Andry, Charles G.	Ker, William R.
Ardill, William	Kirchner, Ferdinand
Beany, Eusèbe	Kernan, Fergus
Baasch, John, Jr.	Legier, John R.
Bendernagel, John	LaPice, Ambroise G.
Buisson, Théodule	LeGardeur, Gustave, Jr.
Brewer, William F.	Lewis, A. J.
Beuchereau, Louis F.	Leake, Hunter C.
Barnett, Emile J.	Luminais, E. A.
Barnett, George M.	Lanauze, P. Henry
Barnett, John J.	Meunier, J. F.
Barnett, William B.	Merrick, Edwin T. Jr.
Commagère, Ernest	Michel, John T.
Calhoun, John	Martinet, Louis A.
Choate, Benjamin F.	Morel, Octave
Collens, T. Wharton	McConnell, James, Jr.
Conand, P. A.	McLean, George G.
Cohn, Edgar M.	McGuirk, Arthur
Cetenia, Théodore	Ory, Benjamin
Christy, George W.	Pascoe, William H.
Conley, J. F.	Préot, George C.
Cooley, William H.	Patton, George T.
Charbonnet, F. D.	Peyroux, E. A.
Doribecourt, M. E.	Rainold, Frank E.
Doribecourt, Antoine	Rebentisch, C. G.
Dreyfous, Félix J.	Rabouin, P. Alphonse
Dreyfous, Abel	Rosses, J. B. Jr.
Délon, Michel V.	Rhodes, Henry J.
Doribecourt, André, Jr.	Rouen, Bussière
Deibel, Frederick	Senlac, Charles T.
Ducros, M. T.	Soniat, M. C.
Dearing, George W. Jr.	Seymour, William H.
Duvigneaud, Joseph	Spearing, J. Zacharie
Downing, Richard H.	Spearing, Joseph H.
Denègre, Walter D.	Simonds, E. L.
Eckart, F. B.	Simeon, James
Eustis, C. M.	Skinner, E. K.
Eustis, John G.	Sheilds, Cecilear H.
Elliott, B. C.	Taylor, J. D.
Franke, Charles	Triche, Bernard
Flower, Samuel	Trist, N. B.
Fourchy, Paul L.	Théard, Paul E.
Fahey, James	Théard, Charles J.
Ferrelle, J. Henry	Upton, Robert P.
Gurley, W. Morgan	Upton, Charles B.
Gurley, Hewes T.	Verrines, Martin
Grima, Edgar	Villeré, Omer Henri
Garland, Henry L. Jr.	Villeré, A. J.
Guyol, Théo.	Weick, Jefferson C.
Griffin, Michael	Woulfe, James J.
Guillotte, J. V.	Wilson, Andrew H.
Gernon, Michael	Wolfson, Joseph N.
Hebert, Frank M.	Ward, J. B.
Howard, B. B.	Wright, William H.
Hero, Andrew, Jr.	Ward, John J.
Hart, W. O.	Zengel, Frank
Heidenhain, Henry	Zengel, Frederick.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce vingt-neuvième jour de septembre, 1890.

L. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

BATON ROUGE, LNE., 8 octobre 1890.

En outre des notaires ci-dessus nommés, je certifie que Edward Joseph Blanchard a rempli les conditions requises pour exercer les fonctions de notaire dans la paroisse d'Orléans, en vertu des dispositions de la 1re section de la loi No 42 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, tenue en l'année 1890.

L. F. MASON, Secrétaire d'Etat
11 oct—3 fois en 10 jours

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 14 août A. D. 1890, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, quatrième jour de novembre A. D. 1890,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats Unis, pour le Cinquante-deuxième Congrès, pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1891.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, quatrième jour de Novembre A. D. 1890.

(étant le premier mardi qui suit premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle Orléans et paroisse d'Orléans, à tels polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les affaires ci-après mentionnées, ainsi que le porte la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir:

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquante-deuxième Congrès, qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1891, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel, comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans, et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean-Baptiste et St-Jacques.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio (returning officer) de la paroisse d'Orléans
4 oct—4 au 4 nov inc

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président;
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

MANUEL ABASCAL,	EDWD. J. BOBET;
PIERRE POUTS,	H. GALLY.
S. GUMBEL,	A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT,	JULES ANDRIEU,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nile-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS

may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Avis.

Le public et les actionnaires de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans, sont par les présentes notifiés, que, conformément à la loi No 24 de la dernière session de l'Assemblée Générale de l'Etat, intitulée: "Une loi pour la protection des personnes qui font des affaires avec les compagnies d'assurances organisées en vertu des lois générales de l'Etat, ou en vertu d'une loi spéciale," une assemblée générale des actionnaires de la dite Compagnie a été tenue le 22 septembre 1890 au local de la Compagnie, à laquelle il a été établi que le fonds-capital de celle-ci conformément à la dite loi, été réduit, et en conséquence, réduit à sa valeur actuelle, légalement fixé à deux cent soixante-cinq mille dollars ($265,000) ou à vingt-six dollars et cinquante cents ($26 50) par action.

En attendant qu'à la dite assemblée générale plus des trois-quarts des actions qui y étaient représentées ont voté en faveur d'un amendement à la charte, divisant le fonds capital en actions de cent dollars chacune, avis est donné par les présentes, qu'afin de substituer aux certificats d'actions actuellement détenus par les actionnaires, de nouveaux certificats pour des actions de $26 50, valeur réduite, il sera émis, trente jours après la présente publication du présent avis, de nouveaux certificats d'actions livrables aux actionnaires, en échange de ceux qu'ils tiennent actuellement, et qui seront les équivalents de leurs présentes actions (réduites, ainsi que susdit, à $26 50 chacune) en actions de cent dollars chacune, ou en parties fractionnelles d'actions.

Par ordre des Directeurs.

J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
25sept—30 oct 10 14 21 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière et de comptes ouverts.

Frank Fischinger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,500.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenant situé dans le 1er district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pouyfarré, Magazine, Constance [anciennement Foucher] et Delord, désigné comme lot No deux sur un plan dressé par MM. Gereux et Castaing à la date du 23 avril 1851 et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue des Magasins sur cent trente pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de large pour l'usage commun dudit lot et autres qui la bordent. Acquis par achat pardevant Hero, Jr., notaire, le 13 juin 1882. Enregistré au bureau des Aliénations, livres 116 folio 343.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an avec les clauses de garantie usuelles, etc.

2° Aussi un lot de comptes ouverts, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs Mme John C. Smith et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,861—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans la 3me municipalité de cette ville, rue Moreau, entre Port et St-Ferdinand, désigné par le No 2, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer, le 16 décembre 1846, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire; le dit lot de terre ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la dite rue Moreau et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Architecte de cent trente huit pieds un pouce et trois lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ensemble avec 30 actions du fonds capital de la banque des Citoyens garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.—Pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif soit la somme de neuf cent quarante-sept piastres le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $23 50 du 1er décembre 1876 et sur $21 50 du 1er décembre 1877, et sur $100 du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et les frais et charges dans cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de trois mille six cent cinquante piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 6 13 20 27—1 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Contenu et Installations, etc., du local connu comme le CHALMETTE ATHLETIC CLUB, Comprenant Meubles, Tables de Billard et Pool, Installations de Buvette, Piano, Appareil pour Gymnase, etc.

Armand Dursenel vs Chalmette Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,004.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 15 octobre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après désignée, à savoir:

Au local connu comme le "Chalmette Athletic Club," situé dans l'îlet borné par les rues Adams, La Manche, North Peters et Delaronde, l'entrée sur la rue North Peters:

Tout le contenu du dit local, comprenant un grand assortiment de meubles de salon de valeur, tables de billard, tables de pool, porte chapeaux, glaces, tapis, nattes, table à extension, aussi, un piano Lance, casiers, petites armoires (lockers), aussi, installations pour buvette, miroirs et faïence, et liqueurs et vins assortis, etc. Ensemble avec poulies, dumb bells et autres appareils pour gymnase, etc., et autres nombreux articles, etc.; le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—4 8 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif d'une résidence propriété de valeur et désirable formant le coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Washington et Carondelet, les lots mesurant 93 pieds 4 pouces à l'avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Quatrième.

Thomas Butler vs. Mme E. C. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,985—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Quatrième, Washington et Carondelet, et formant l'encoignure des rues St-Charles et Quatrième; le dit morceau ou portion de terre mesure quatre-vingt treize pieds, quatre pouces de face à la rue St-Charles, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; laquelle portion de terre est composée d'une portion du lot numéroté six et de tous les lots numérotés sept huit et neuf sur un plan dressé par Knell & Werner architectes, daté le 5 février 1885 et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de G. E. Stringer, alors notaire en cette ville.

Acquis par la défenderesse par achat de Thomas L. Clarke, d'après un acte passé pardevant Walter H. Peters, ex-notaire en cette ville, le 12 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26sept—26—oct 6 13 20 27—nov 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. M. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 30,819.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Tous les droits, titres et intérêts de George W. Purcell et Edward M. Purcell ou de la succession du dit Edward M. Purcell à la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Troisième, St Patrick et Quatrième, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan du dit îlet fait par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue St Denis sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Felton, Première et Sorapuru; le dit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Sixième et Coliseum, désigné par le No 7 et mesurant trente-six pieds de face à la rue Washington sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
11sept—11 18 25—2 9 14 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence de valeur formant le coin des rues Jackson et Camp, (les autres rues étant Magazine et Philip.

Thomas L. Bayne vs succession W. E. Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,006.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui leur appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Jackson, Camp et Philip, et désignés comme lots Nos dix-neuf, vingt et vingt-et-un, sur un plan fait par C. A. Hedin voyer, en date du 15 avril 1848, et déposé pour référence à l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit: Le lot numéro dix neuf forme le coin des rues Jackson et Camp et mesure trente deux pieds cinq pouces trois quarts de face à la rue Jackson sur cent vingt-huit pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et les lots numéros vingt et vingt-et-un mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et trois quarts de ligne de face à la rue Jackson sur cent vingt huit pieds dix pouces et trois lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par feu W. E. Ward, par achat de Edward L. Kan[illegible], par acte fait pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 2 février 1881 (C. O. Livre 120, fol. 360)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29—nov 5 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de P. E. Angelovich vs ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 29,004.

Un lot de comptes courants.

PAR ONORATO & STUART—Chas. D. Stuart, encanteur. Bureau No 16 rue Bourbon, MERCREDI 22 octobre 1890, à 10 heures A. M., à la table de vente 16 rue Bourbon, près Canal, en vertu d'un arrêt de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, en date du 7 octobre 1890, il sera vendu un lot de comptes courants.

Le tout conformément à un tableau en liasse.

Condition—Comptant sur les lieux.

12oct—12 19 22.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse il sera vendu LUNDI, 13 octobre 1890 à 11 heures du matin, rue Enghein entre les rues Villeré et Robertson.

La vacherie de M. Sylvester Find, se composant de:

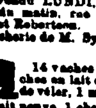

14 vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres sur le point de vêler, 1 mule et 1 cheval, 1 charrette à lait neuve, 1 charrette à provisions et un wagon.

Les harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. 10 oct—

Propriété dans la ville de Slidell.

Succession de G. B. Sharbers.—No 27,114.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 8 novembre 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1890—

Un certain îlet de terre situé dans la continuation de la ville de Slidell, paroisse St-Tammany, conformément à un plan croquis et arpentage de J. J. Brakefield, de cette paroisse, désigné comme l'îlet No 25, comprenant 14 lots, lequel îlet est borné au Nord par la rue Robert, au Sud par Brakefield, à l'Est par le Vinet's Agriculture Co., et à l'Ouest par la rue Troisième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire.

4oct—4 11 18 25—1 8 nov.

Charmante demeure rue des Champs-Elysées, No 227 entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Charles Sundmacker.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 30,796.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 18 octobre 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 septembre 1890 la propriété suivante savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, 8me ward, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, mesurant 29 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue des Champs Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. La construction une jolie petite résidence, récemment construite, couverte en ardoises, ayant un corridor d'entrée sur le côté, trois chambres de salle à manger et cuisine, galerie ouverte sur le côté avec persiennes, hangar sur le derrière attenant à la maison avec deux citernes en-dessous, porte cochère, écurie, remise, hangar, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc., le tout en parfait état—et conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Préot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur afin de garantir son adjudication.

14 sept—14 20 27—oct 4 11 18

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs August Bernau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E., No 30,263.

Vente pour effectuer un partage.

PAR ONORATO & STUART.—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, décrétant un partage dans cette affaire, rendu le 2 juin 1890 et signé le 6 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle Levée maintenant Sud Peters, ville et Commerce, désigné par le No 11, formant l'encoignure des rues St-Joseph et Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St-Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à la raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, contenant toutes les clauses de garantie usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour effectuer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16sept—16 20 27—oct4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur dans la portion commerciale de la ville, Nos 106 et 108 rue St-Charles entre l'Allée Commerciale et Poydras.

Aussi, propriété de valeur dans la paroisse Catahoula.

Aussi un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troeger vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux [2] terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Camp et l'Allée Commerciale; lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 23 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue St-Charles, entre lignes parallèles et portent les numéros municipaux 106 et 108 de la rue St Charles. Les améliorations consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, portant le No 106 de la rue St-Charles, et est occupée comme maison de pension et le restaurant Fred's Moese.

Les améliorations au No 108 de la rue St-Charles sont une bâtisse à façade en briques à deux étages, la partie supérieure de laquelle fait partie de la maison de pension du No 106 de la rue St-Charles, et dans la partie inférieure est établi un salon de coiffure.

2° La moitié indivise de l'intérêt dans une propriété foncière située dans la paroisse Catahoula, en possession d'un insolvable en indivis avec Sam Houston, le titre de laquelle est supposé être au nom de Sam Houston.

3° Un lot de comptes courants, réclamations, billets, etc., le tout conformément à un tableau enregistré.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions: Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit ou à un an, au gré de l'acquéreur. La partie à crédit payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour perception et pour garantir le paiement des primes d'assurance et les taxes. Les améliorations devront être assurées et la police transférée à un détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conditions pour les effets mobiliers: Cash sur les lieux.

1er oct—1 4 11 18 25—1 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Mme Amélia A. Sarazin.

Résidence de famille à deux étages, délicieusement située dans le meilleur emplacement d'Alger, No 39 rue Lavergne. Un lot vacant de choix adjoignant le terrain ci-dessus, arbrisseaux, fleurs, etc., aussi meubles et effets mobiliers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 30,852.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 11 septembre 1890, nous procèderons à la vente pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Peters et Delaronde; le dit lot est désigné par le No 13 de l'îlet No 18, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français. Les bâtisses ci-dessus sont désignées par le numéro municipal 39 rue Lavergne.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Peters et Delaronde; le dit lot est désigné par le No 14 de l'îlet No 18, mesurant 30 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

A la même heure et au même emplacement, nous vendrons tous les meubles de maison et autres effets, conformément à un ordre déposé au bureau de W. H. Seymour, notaire.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse.

13 sept—13 14 20 27—oct 4 11 18.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Henry Kieck vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 29,858.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 2 octobre 1890, nous procéderons à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand, désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit, à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne de fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10: lesquels dits lots mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido, désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurent comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche audit terrain No 17 et mesure 34 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit: Les Nos 30 à 32 inclusivement se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez, sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—1 8 nov

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er novembre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890 et d'un ordre amendé par le dit juge, en date du 29 septembre 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Bayley, Dossier No 1,434, il sera vendu à l'encan, sujet aux droits des défendeurs dans l'affaire intitulée "R. M. Bayley Jr. exécuteur, vs Gaspar Deitrichs, No 1,198 du Dossier de la Quinzième Cour Judiciaire de District, paroisse Pointe-Coupée, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Raccourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane, étant 767 56-100 acres d'étendue plus ou moins, et se subdivisant comme suit, le tout situé dans le township 2, du range sud 9 est, du district sud est de la Louisiane, à savoir—

Le tout de la section 29 ayant 108 79/100 acres, plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 30/100 acres, plus ou moins; toute cette partie de la section 37 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit; savoir: Commençant au coin sud est de la dite section, puis vers le nord à 3/4 degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 59 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River); le dit morceau de terre mesure 271 81/100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant sud d'une ligne établie comme suit, à savoir: Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant sud 88 degrés, cinquante-quatre minutes, west vers Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord est du dit morceau de terre, actuellement occupé par N. P. Anderson, et mesurant 20 35/100 acres plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66/100 acres plus ou moins; ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture en face des terres ci dessus décrites sur le Mississippi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non aliénando, honoraires d'avocat à 5 0/0 pour clore l'hypothèque le cas échéant.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

30 sept—30—oct 4 11 18 25—nov 1

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et vacante bien située,

A l'encoignure Camp et Peniston.

Dans un district se développant rapidement.

Succession de Jean B. Brun.

No 30,769.—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé, daté le 13 septembre 1890, et rendu dans la succession ci dessus:—

La résidence cottage en bois et trois terrains de choix contigus, coin des rues Camp et Peniston, dans l'îlet autrement borné par les rues Général Taylor et Chestnut, désignés par les Nos 15, 16 et 17 sur un plan dressé par Pacquet & Crampon, daté le 20 novembre 1865, et déposé au bureau de Hugh Madden, ci-devant notaire, d'après lequel plan les dits lots mesurent comme suit: Les lots Nos 15 et 16 chacun 32 pieds de face à la rue Camp sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Peniston de 115 pieds. La résidence contient 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans le bâtiment du fond, hangars, citerne, écurie, etc. La location est supérieure, étant dans une section de la ville s'améliorant constamment et déjà ornée de plusieurs résidences modernes, donnant la meilleure garantie de permanence et de valeur future.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant intérêt de 8 pour cent par an, avec toutes les clauses de sécurité usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

PAR D. S. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 30,763 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

James Clark & Cie. vs ses créanciers.

PAR D. S. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, au magasin Nos 27 et 29 rue Natchez, entre les rues Magazine et Camp, premier district, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 1er octobre 1890, et à moi adressé, 31 sacs de café, meubles de bureau, coffre-fort, balance à plateforme, [illegible]

Conditions—Comptant.

8 oct—8 12 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage confortable, Boutique de boucher, Etable et Fabrique de saucisses,

Avec quatre grands terrains rue Tchoupitoulas, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Conrad Hahn, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, ordre daté du 8 octobre 1890, Dossier 30,867, pour le compte de la succession de Conrad Hahn, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 73, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Valmont et Bellecastle, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, d'après un plan que l'on verra sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois couvert en ardoises portant le No 1706 rue Tchoupitoulas, ayant 7 chambres, galeries de côté citerne et puits, aussi une boutique de boucher et une grande écurie ainsi qu'une fabrique de saucisses contiguë. Aussi un grand jardin potager, arbres fruitiers, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 sera fait sur les lieux, et les taxes de 1890 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 19 26—2 9 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double de choix Nos 229 et 229 1/2 rue Chippewa, entre St-André et Joséphine.

Successions consolidées de M. Donnelly et de Bridget Dagnan, son épouse décédés

A crédit. Longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, en congé, en date du 16 septembre 1890, dossier No 30,814, pour le compte des successions consolidées de Martin Donnelly et de Bridget Dagnan, son épouse, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

Cottages rue Chippewa.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, St-André et Joséphine, mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de façade rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds, 5 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres de chaque côté citerne, allées, etc., et donne un loyer de $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les taxes devront être payées par le vendeur pour l'année courante et un dépôt de 10 0/0 sera fait par l'acquéreur sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Sept 21 21 28—oct 5 12 19

PAR W. R. RUTLAND.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,570.

PAR W. R. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan la propriété décrite ci-dessous, le SAMEDI — jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci-après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le [illegible] District de cette ville, [illegible] étant un tiers de la Section huit [8] township treize [13] [illegible] onze [11] est, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, Jr., décédé le 13 février 1885, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire. Le dit morceau de terre contient entre autres les parti[illegible]

1° Une portion de l'îlet 530, le dit îlet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana, les rues Arcadia et Bresian, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit îlet sur la rue Arcadia et s'étendant entre la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadia jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'îlet 531, le dit îlet étant borné par les rues Bresian, Arcadia, l'avenue Louisiana et la rue Toledano; la dite portion de l'îlet No 531 mesurant toute la façade rue Arcadia, toute la longueur de la rue Avenue Louisiana et rue Bresian jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND, Exécuteur testamentaire
12 oc—12 18 25—1 8 14 15 nov

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boulangerie établie et placement productif.

No 395 rue Terpsichore près Franklin

Successions de John Wallace et de Ana O'Brien, sa femme—(Consolidées)

No 30,356—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté 6 octobre 1890 et rendu dans les susdites successions—

Le bon cottage en bois, résidence et boulangerie, avec arrière bâtisse à deux étages, No 395 rue Terpsichore, entre Franklin et Liberté (îlet borné par la rue Melpomène, Premier District), mesurant 31 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles. La résidence contient quatre chambres et galerie de côté, avec grands fours à cuire sous le toit à l'arrière, distribuée en magasin, chambre à coucher, atelier de travail etc. L'arrière bâtisse à deux étages a une grande écurie pour cheval et wagon et deux belles chambres plâtrées au-dessus, deux citernes, cour de côté et entrée couverte. Pleinement équipé pour la direction d'affaires de boulangerie profitables cette propriété est bien adaptée pour le commerce ou pour placement productif.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—11 18 25—1 8 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, cheval, charrettes et une grande quantité de coquilles d'huîtres.

Succession de Sam'l Barshfield.

No 30,497—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 22 octobre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 4 1/2 rue Nord Galvez, près Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

4 mulets, 1 cheval et 5 charrettes; aussi, une grande quantité de coquilles d'huître, maintenant déposées dans le terrain attenant à l'encoignure de la rue Canal et de l'avenue Hagan.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11oct—11 18 25 nov 1 8 15

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE,
No 152 rue Rousseau, entre Sorapuru et Philip.

Succession de James Dorsey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,364.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, entrée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé, daté du 19 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Sorapuru, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme le No 6 dans l'îlet No 81, sur un plan de H. Grant, daté du 2 février 1844, annexé aux actes de L. R. Kenney, ancien notaire, lequel dit lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage connu par le numéro municipal 152 rue Rousseau, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, 1 cour d'élevage, jardin de côté, etc. etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

Pour fumer et chiquer

LE TABAC "PICAYUNE"
EST LE PLUS RECHERCHÉ.

Demandez cette marque et [illegible]

J. P. SARRAZIN TOBACCO CO.,
"LIMITED."
[illegible] rue de Chartres, Nile-Orléans, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un coin de rue de valeur et une grande fabrique de meubles,

Au coin de la rue Marais et de l'Avenue Tulane.

Succession de H. N. Siebrecht, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la même cour, Division E, actuellement absent en congé, ordre daté du 3 octobre 1890, Dossier 30,97[illegible], pour le compte de la succession de H. N. Siebrecht, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane [ci-devant Commune,] l'avenue Cleveland (ci-devant Gasquet,) les rues Marais [ou Howard] et Trémé (ou Liberté) désigné par les lettres A. B. et C, lesquels se touchent, et mesurent comme suit:

1° Le terrain A mesure 24 pieds de façade avenue Tulane, sur une profondeur et façade rue des Marais, de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes; une profondeur de 108 pieds sur la ligne de côté, la plus proche de la rue Trémé, et 23 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent:

Une maison en bois à deux étages avec mansarde, avec des constructions à deux étages dans le fond, contenant ensemble environ 15 ou 20 chambres, hall, manteaux de cheminée de salon en marbre, appareils à gaz, etc.

Encoignure de valeur pour résidence ou affaires.

2° Le lot B touche au lot A, dans le fond, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur une première profondeur du côté le plus rapproché de l'avenue Tulane, de 23 pieds, 7 pouces, 4 lignes; de là à angles droits vers l'avenue Tulane, et parallèle à la rue Marais, de 1 pied, 11 pouces, 5 lignes, avec une seconde profondeur de 96 pieds 3 pouces 4 lignes jusqu'à la ligne du fond, sur une profondeur dans le fond de 25 pieds, puis une troisième profondeur, de 8 pieds, 1 pouce, 7 lignes jusqu'à l'extrême ligne du fond; puis encore, une nouvelle profondeur dans le fond de 4 pieds, 5 pouces, 5 lignes, sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Cleveland.

Les améliorations consistent en différents hangars, citernes etc.

3° Le lot C touche au lot B et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais, sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, le tout plus ou moins, et en mesure américaine, conformément à un plan que l'on peut voir au lieu de la vente et qui a été fait d'après un croquis et un arpentage de Louis H. Pilié, ancien député-voyer de la ville, le 10 août 1880. Ce plan est annexé à un acte de vente au dit Siebrecht de [illegible], pardevant Chas T. Soniat, notaire le 17 septembre 1880.

Les améliorations sur le lot C consistant en un édifice en bois à trois étages, avec hangar, etc., et connu depuis nombre d'années sous le nom de "Siebrecht's Furniture Factory."

La propriété ci-dessus sera vendue par lot séparé et pourra être examinée avec une carte des encanteurs.

Conditions—Comptant au moment de passer le titre. Un dépôt de 10 pour cent comptant, sur les lieux, devra être fait au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. D. Denègre, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres dans la paroisse Tangipahoa.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, en date du 2 octobre 1890, pour le compte de la succession de John F. McFiers, décédé. Dossier No 31,040, il sera vendu à l'encan:

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession à la propriété ci-après décrite dans la paroisse de Tangipahoa, dans cet Etat, savoir:

1° Le N. E. 1/4 de la sec. 17, T. 4, S. R. 9 Est contenant 161.76 acres.
2° Le S. W. 1/4 de la sec. 4, T. 4, S. R. 8 Est contenant 161.90 acres.
3° Le S. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la sec. 10, et le nord 1/2 du S. W. 1/4 de la sec. 11, T. 4, S. R. 8 Est contenant 120.20 acres.
4° Le N. S. 1/4 et les lots Nos 3 et 4 du N. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la sec. 15 et N. W. 1/4 fractionnel du N. E. 1/4 de la section 22 T. 4, S. R. 8 Est contenant 320.50 acres, faisant un total de 964.30 acres, devant être vendues en entier.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jas. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1890 en outre du prix de son enchère.

5oct—5 12 19 26—2 8 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six terrains rues Perdido, White et à Carrollton.

Succession du Dr Jotham Potter, décédé.

A l'encan, à douze mois de garantie.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Le SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juin 1890. Dossier No 29,68[illegible], pour le compte de la succession de Jotham Potter, décédé, à l'encan il sera vendu

Rue Perdido.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 614 borné par les rues Perdido, Gravier, White et Dupré, désigné par le No 1, qui mesure 28 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 615, borné par les rues Perdido, Poydras, White et Dupré, désigné par le No 25, qui mesure 28 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

Rue Monroe, Carrollton.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'îlet No 14 borné par les rues Monroe, Leonidas, Zimple et Troisième, désignés par les Nos 36 et 37, lesquels dits lots se touchent et mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur.

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville [Carrollton], dans l'îlet No 140, borné par les rues Monroe, Mary, Levée et Quatrième, désignés par les Nos 39 et 40, qui se touchent et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions—Ceci étant la deuxième et dernière adjudication de cette propriété, elle sera vendue à une garantie de douze mois pour ce qu'elle rapportera; les acquéreurs de ces différents lots devant payer comptant assez d'argent pour payer les frais de cette vente, savoir, à peu près $40 en tout.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire aux frais des acquéreurs, qui assumeront les taxes de 1890 en outre de leur enchère.

4 oct—4 12 18

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Successions de James Dillon et de Catherine Dillon, sa femme, tous deux décédés, consolidées.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 29 septembre 1890, dans l'affaire des successions de James Dillon et de Catherine Dillon, sa femme, tous deux décédés, consolidées. Dossier Nos 28,796 et 29,857, il sera vendu à l'encan:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 124, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, a des fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Les taxes de 1890 devant être payées par les vendeurs.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 Oct—1 5 12 19 26—nov 1

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. D. Kenton et de Mme Marie A. Kenton, son épouse.

No 28,717—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, en date du 9 septembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un morceau de terre comprenant deux terrains situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Delachaise, Camp, Magazine et l'avenue de la Louisiane, mesurant 60 pieds 2 pouces de façade rue Delachaise, sur 132 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit morceau de terre est décrit sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. Taylor, notaire en cette ville, le 17 octobre 1878, par les lettres B et D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un tiers de ce qui reste du terrain de Binder en cent cinq (105 5/100) acres, plus ou moins, à prendre de la partie nord du dit morceau de terre en corps; la ligne de séparation au sud devant être tirée parallèlement avec la ligne nord du morceau de terre précité borné au Nord par la propriété de Wm. Burnett, à l'est par la même propriété, vendu à Rosine Conche, le 6 août 1876; et à l'est par la propriété de J. A. Phillips, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant; 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant C. G. Roberts, notaire, aux frais des acquéreurs.

14sept—14 20 27 oct 4 11 18